



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E162501

VALABLE JUSQU'AU

21/01/2027

ÉDITÉ LE 19/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/04/2015

Raison sociale : PEINTURE REVETEMENTS SOL

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LORIENT 810 734 731 RCS

Siret : 810 734 731 00021

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 5408404

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 105292555504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 105292555504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

134 RUE AMPERE
56600 LANESTER

Téléphone : 02 97 76 62 23

Fax :

Portable : 06 20 40 26 72

Responsabilité légale :

CELIK ZEYNI GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@prs-peinture.fr

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 2 295 931

Tranche de classification : CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	19	11/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.